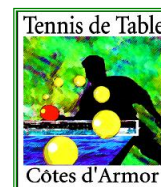




Comité Départemental de Tennis de Table
Maison Départementale des Sports
18 bis, rue Pierre de Coubertin
22440 PLOUFRAGAN



email: comite@cdtt22.com -/- site: <http://www.cdtt22.com>

**Compte – Rendu Réunion CDTT22 N°1 du 07/09/2018 18h30 à 23h30
à la Maison des Sports Ploufragan**

Présents : Didier BEGES, Jacky BLOT, Gwenn BOZEC, Alfred CONNAN, Jean-Yves LANOE, Catherine LORRE, Ludovic LORRE, Delphine MACE, Geneviève MARENGUE, Marc PILARD, Alain TRICOIRE.

Absents excusés : Florian BERTHAU, Jérôme CANEVET, David LAMBERT, Solenn JORAND, Joël RAULT, Loïc RIO, Fabien SOHIER, Alain SOUPLET, Delphine SOUPLET.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV Codir CD22TT N°4 du 22 juin 2018
- 2 – Réorganisation du Comité et du Bureau (postes de Trésorier et Trésorier-adjoint,...)
- 3 - Préparation AG du 15 septembre 2018 à 9h30 à Ploumagoar
- 4 – Tour des commissions
- 5 - Questions diverses.

1 - Approbation du PV Codir CDTT22 N°3 du 20 avril 2018

Adopté à l'unanimité.

2 – Réorganisation du Comité et du Bureau (postes de Trésorier et Trésorier-adjoint,...)

Delphine et Alain SOUPLET ont exprimé au Président leur souhait d'arrêt de leur action au sein du Comité.

Le Président les remercie pour, suite à la démission de Nadège LAURENT, avoir accepté de réaliser la trésorerie pendant la saison sportive 2017-2018, notamment la saisie sur le logiciel de comptabilité EBP et la sortie des comptes et bilans qui seront présentés par le Trésorier démissionnaire à l'AG de Ploumagoar le 15 septembre 2018.

Delphine et Alain SOUPLET devront confirmer par mail au Président leur démission.

Ludovic LORRE interrogera Jérôme CANEVET sur son engagement au Comité et sur la poursuite de son action sur Facebook. Il interrogera également David LAMBERT sur son engagement au Comité.

Point sur la recherche d'un trésorier pour succéder à Joël RAULT démissionnaire au 1er juillet 2018 :

Le 19 juillet 2018, le Président a eu un entretien téléphonique d'environ 1h00 avec un candidat potentiel M. Daniel LOYER du club de TT Plémet, une rencontre avec Joël RAULT doit avoir lieu dans la deuxième quinzaine de septembre avant de confirmer (ou pas) sa candidature au président du Comité.

Modifications à apporter sur le site du Comité :

affecter Alfred CONNAN à la gestion du matériel,

affecter Didier BEGES à la gestion du Critérium Fédéral,

retirer Catherine LORRE de adjointe au Critérium Fédéral,

laisser la place vide pour le poste de Trésorier.

3 – Préparation AG du 15 septembre 2018 à 9h30 à Ploumagoar

3.1 Ordre du jour

Mot d'accueil du Président, présentation des personnalités.
Adoption du PV concernant l'AG du 16 septembre 2017 de Plérin.
Bilan moral du Président.
Rapport d'activités du Secrétaire Général.
Rapports Financiers (vote d'approbation).
Présentation budget prévisionnel et tarification 18-19 (vote d'approbation).
Cooptation du Trésorier (si candidat).
Questions diverses (me les adresser 8 jours avant l'AG).
Interventions des personnalités.
Remise de distinctions.
Pot de l'amitié.

3.2 Trésorerie

présentation des comptes de résultat et du bilan au 30 juin 2018 à l'AG par Joël RAULT,
fourniture de quelques exemplaires papier aux clubs, aux personnalités,...
déficit de -5846,89 € au 30 juin 2018, (-9745.54 € au 30 juin 2017, -12586,61 au 30 juin 2016)
argumentaire pour l'AG :

prévisions d'économies

sur le site web suite à changement de mode d'exploitation fin septembre 2018

816 € annuel en 2017-2018

468 € annuel en 2018-2019 (300 € de migration+ 168 € d'abonnement) → 348 €/an

168 € annuel en 2019-2020 (14 € / mois d'abonnement) → 648 €/an

Suite libération de la location du bureau à la Maison des Sports de Ploufragan → 608 €/an

augmentations

le CDTT22 espère une augmentation du nb de licenciés grâce à l'incitation à la licenciation 2018-2019
(voir PV Codir CD22TT N°3 du 20 avril 2018)

la participation familles/clubs des stages D22 est revalorisée à 25 € /jour/stagiaire (LBTT = 26,28 € /jour/stagiaire)

l'engagement au championnat par équipes est de 35 € par équipes (CDTT29 et CDTT56 = 50 €, CDTT35 = 38,20 €)

3.3 Personnalités annoncées :

M. Yannick ECHEVEST adjoint au Maire de Ploumagoar

M. Renan THEPAUT Président LBTT

M. Stefano DE BLAZIO Président CDTT29

3.4 Récompenses à remettre

Mérite Régional,

médaille de bronze :

Erwan ANDRE TT La Baie Yffiniac

Alfred CONNAN ETT Pontrieux

Jérôme COUFFY 7 îles TT

Vincent GUIBOUT TT Grâce

Médaille d'argent :

Pierrick LE MAY TT Ambition-Loisirs Ploumagoar

chèques aux clubs haut-niveau et aux clubs formateurs, meilleurs jeunes.

3.5 Les repas du Président, du Trésorier et du Secrétaire du club TT Ambition-Loisirs Ploumagoar sont pris en charges par le CDTT22.

3.6 Préparations diverses

Alain TRICOIRE demande des rapports d'activité de la CJFD, de la gestion du matériel et de la gestion du Critérium Fédéral aux responsables concernés

Didier BEGES fournira à Jacky BLOT pour validation la liste des clubs demandeurs de l'aide GIRPE.

4 – Tour des commissions

4.1 CSD22

Décisions suite à des réclamations :

L'équipe AC Plérin 12 passe dans la poule D4A (au lieu de D4C).

Les équipes 7 îles TT 2 et 3 sont maintenues en D1A.

4.2 CJFD22

Geneviève MARENGUE présente les différents points débattus lors de la réunion CJFD22 du 3 juillet 2018.

Point 1 : demande d'encadrement des stages D22 par un 3ème éducateur et demande d'avoir des relanceurs
Décision CDTT22:

accord pour le 3ème éducateur avec la précision suivante s'il s'agit d'un éducateur non salarié d'un club des Côtes d'Armor (auto-entrepreneur avec CQP Tennis de table), le taux horaire est de 10 €,

accord pour des relanceurs jeunes de moins de 25 ans :

restauration et hébergement prise en charge CDTT22

indemnité CDTT22 = un bon d'achat wack sport de 50 € si présence lors de tout le stage.

Les 3 stages restants seront encadrés par Gwenn BOZEC, Gilles TASSEL avec Clément MARENGUE pour 2 stages et Brice MACHOMET pour un stage. La mise en œuvre sera assurée par Gwenn BOZEC, Directrice des Stages D22.

Point 2 : intervention Sandrine KERLEAU, diététicienne, sur un stage, coût 120 €

Décision CDTT22: accord.

Point 3 : Encadrement circuit jeunes par Gwenn BOZEC et Gilles TASSEL

Décision Président CDTT22 : désaccord pour Gilles TASSEL trop cher (38 €/heure)

accord pour un deuxième encadrant bénévole.

Point 4 : Encadrement regroupement Cadets/Juniors par Gwenn BOZEC et Gilles TASSEL

Décision Président CDTT22 : désaccord pour Gilles TASSEL trop cher (38 €/heure)

accord pour un deuxième encadrant bénévole, participation joueur = 5 €.

Point 5 : Encadrement PPP par Gwenn BOZEC et des bénévoles

Décision CDTT22: accord.

Point 6 : Suivi des jeunes en Critérium Fédéral par Gwenn BOZEC

Décisions CDTT22:

pour le CF niveau départemental

accord

pour le CF niveau régional et national :

comme la saison passée, le CDTT22 met à disposition Gwenn BOZEC aux clubs demandeurs qui prennent en

charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration. (NB : En attente de la convention LBTT/CDTT22 de mise à disposition de Gwenn BOZEC dans le cadre de la mutualisation PST Bretagne)

Point 7 : Visite de Gwenn dans les clubs qui ont de jeunes joueurs

Décision CDTT22: accord.

Point 8 : Séances pour les féminines : Regroupement des meilleurs jeunes féminines par petit groupe.

Décision CDTT22: accord, précisions :

Brice MACHOMET à Lannion, sous convention : action JY LANOE

Gwenn BOZEC à St-Brieuc.

Point 9 : Avancement du Tournoi Féminin au samedi 3 novembre 2018.

Décision CDTT22: accord.

Point 10 : Participations de Gilles TASSEL aux réunions CJFD22.

Décision CDTT22: accord pour inviter Gilles TASSEL en tant que bénévole avec prise en charge des indemnités km.

Point 11 : Récompenses jeunes : proposition de Gwenn BOZEC, remplacer les cinq récompenses jeunes lors des AG CDTT22 par un voyage A/R à l'INSEP de Paris.

Décision CDTT22 : accord avec participation CDTT22 17 €/j, participation parents 33 €/j.

4.3 CDA22

Pour les désignations de JA1 en championnat régional par équipes, la CDA22 donne la priorité aux JA des clubs ayant obligation.

En championnat départemental par équipes, Jacky BLOT rappelle que les dirigeants des clubs recevants, n'utilisant pas GIRPE, doivent envoyer par courriel la feuille de rencontre à lui-même et aussi au correspondant de club de l'équipe qui se déplace. Pour ce faire, la liste des correspondants sera mise sur le site web du Comité, action CIC22.

Il sera rappelé aux clubs que les demandes de changements de date, de lieu de compétition doivent utiliser la procédure sous SPID espace MonClub, action CIC22.

4.4 PST

Ludovic LORRE informe les présents de l'état de l'évolution du PST Bretagne, notamment, la réunion de COPIL du 1er septembre 2018 pour la mise en œuvre de conventions.

<https://lbretagnettpst.wordpress.com/2017/03/17/compte-rendu-pst/>

Le président informe les présents de la position du CDTT29 dans un mail du 3 septembre, à savoir :

« le CDTT29 ne rentrera pas dans le pst dans les conditions actuelles »

Pour sa part, le président Didier BEGES est en attente de la transmission de la convention qui sera rédigée par la LBTT, pour pouvoir juger objectivement sur pièce.

5 - Questions diverses

5.1 Le Président remet le kit de rentrée reçu de la FFTT à Gwen BOZEC pour en faire usage lors de ses actions.

5.2 Le Président fait part des remerciements de la famille de Florian LE FLEM pongiste qui nous a quitté trop tôt dans sa dix septième année. Il informe le Comité du décès de la maman de Solenn JORAND.

5.3 Le Président informe le Comité de la réponse positive de Renan THEPAUT Président LBTT, concernant la liberté de fixation des tarifs des prix des licences promos par les Comités Départementaux. La question avait été posée par Bruno PEDRON Président de AP Ploufragan, lors de la pré-AG de juin 2018

5.4 Une nouvelle question de Bruno PEDRON sur l'action éventuelle du CDTT22 pour le supplément CNDS proposé par la DDCS 22 le 21 juin 2018.

Réponse du Président : Le Comité n'est plus éligible pour obtenir une subvention CNDS pour son action principale de développement du sport le Tennis de Table dans les Côtes d'Armor. Pour obtenir une subvention, il aurait fallu lancer des actions sociales annexes qui n'appartiennent pas à notre cœur de métier, dont le retour sur investissement est hypothétique et qui auraient généré du travail bénévole supplémentaire et des coûts supplémentaires grevant davantage l'état de nos finances.

Comme l'Etat ne nous reconnaît plus comme un acteur de développement du sport donc il n'existe plus de raisons pour que le CDTT22 et son Président s'impliquent dans les actions sociales de l'Etat via la DDCS.

D'ailleurs, seuls 2 clubs (AC Plérin et As Minihi-Tréguier TT) ont reçu du CNDS par un traitement direct avec la DDCS,

sans passer par le CDTT22.

5.5 Dettes envers le Comité

Le Bilan et les comptes de résultats établis par Delphine SOUPLET font apparaître 2 dettes non honorées pour des prestations réalisées par Gwenn BOZEC

Ecole d'horticulture St Ilan Lycée agricole de Langueux en mai 2015 montant = 120 €

TT AL Ploumagoar en juin 2016 montant 459 €

Le Secrétaire Général Alain TRICOIRE

Le Président Didier BEGES